



RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN DANGER



**f FRONT LINE
DEFENDERS**

En couverture: Opérations dans la mine Yanacocha dans le nord du Pérou (en haut), et peinture murale à Celendin, Pérou, montrant une manifestation communautaire pour l'eau (en bas).

© Adam Shapiro, Front Line Defenders

Publié par:

Front Line Defenders, la Fondation internationale pour la protection des défenseur-ses des droits humains

Grattan House

Temple Road

Blackrock, A94 FA39

County Dublin

Irlande

Copyright © 2016 by Front Line Defenders

Ce travail est distribué sous la licence Creative Commons attribution (paternité) - Pas d'utilisation commerciale ShareAlike3.0 (partage des conditions initiales à l'identique)

Design: www.thedrawingboard.ie

Ce rapport a été publié pour l'usage des défenseurs des droits humains et peut être cité ou copié tant que la source/les auteurs sont cités. Pour obtenir une copie de ce rapport, adressez-vous à

info@frontlinedefenders.org

Dans son souci d'équité des genres, Front Line Defenders inclut dans ses écrits aussi bien les défenseurs que les défenseuses des droits humains. Bien que ceci soit notre ligne directrice, nous utiliserons pour la lisibilité du présent document le terme 'défenseurs' pour nous référer à la communauté des défenseurs et défenseuses des droits humains.

RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN DANGER

VOICI LES NOMS DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS TUÉS EN 2016, QUI ONT ÉTÉ SIGNALÉS À FRONT LINE DEFENDERS. NOUS NOUS SOUVENONS D'EUX ET NOUS LEUR DÉDIONS NOTRE TRAVAIL.

BRÉSIL

Alexsandro dos Santos Gomes
Ruan Hildebran
Alysson Henrique
Nivaldo Batista Cordeiro
Casimiro Batista de Oliveira
Genivaldo Braz do Nascimento
Luis Jorge de Araújo
Sebastião Pereira dos Santos
Luciano Ferreira de Andrade
Adna Teixeira
Geraldo de Campos Bandeira
Luis Carlos da Silva
Cleidiane Alves Teodoro
Jesser Batista Cordeiro
Jaison Caique Sampaio
Vilmar Bordim
Leomar Bhorback
Ronair José de Lima
Luiz Antônio Bonfim
João Luiz de Maria Pereira
Titela
Marrone
Valdomiro Lopes de Lorena
Almir Alves dos Santos
João Pereira de Oliveira
Uedson Valentim de Araújo
Sebastião Pereira dos Santos
Nelson Macedo
Edilene Mateus Porto
Isaque Dias Ferreira
Edmilson Alves da Silva
Roni dos Santos Miranda
Manoel Messias Pereira
José Ribamar Rocha
Almir Silva dos Santos
José da Conceição Pereira
Fernando Gamela
Assis Guajajara
Genésio Guajajara
Zé Sapó
Aponuyre Guajajara
Isaias Guajajara
José Lisboa
Enilson Ribeiro dos Santos
Clodieldo Aquileu Rodrigues de Souza
Joao Natalicio
Xukuru-Kariri
Marcus Vinucius de Oliveira Silva
Francisca das Chagas Silva
Ivanildo Francisco da Silva
Gilmar Alves da Silva
Admilson Alves da Silva
Valdiro Chagas de Moura
Nilce de Souza Magalhães,
Jose Queiros Guajajara
Jose Colirio Oliveira Guajajara
Hugo Pompeu Guajajara
Lopes de Sousa Guajajara
Joes Dias de Oliveira Lopes
Guajajara

COLOMBIE

Roberto Ballena Suárez
Padre Luis Alfonso Leiva
Evaristo Dagua Troches
Naimen Agustín Lara
Wilson Manuel Cabrera Mendoza
Luis Fernando Ortega Rubio
Amado Gómez
Yolay Robinson Chica Jaramillo
Ramón Eduardo Acevedo Rojas
Marco Aurelio Díaz
Gersaín Cerón
Arnulfo González Velázquez
Orlando Olave
Mario Alexi Tarache Perez
Nelly Amaya Perez
Johan Alexis Vargas
Robinson Ávila Ortiz
Senelia Rengifo Gómez
Anibal Coronado
Marisela Tombé
Willar Alexander Oime Alarcón
Klaus Zapata
Gil de Jesús Silgado
Luis Elviar Vergel
Luis Enrique Ramirez Rivera
Adrián Quintero Moreno
Victor Andrés Florez
Samuel Caicedo Portocarrero
Esteban Rodriguez Vega
Oswaldo Hernández Gutierrez
Jesús Adilio Mosquera Palacios
Wilson Hoyos
Manuel Dolores Pino Perafán
José Albino Solarte
Gonzalo Rentería Mosquera
Arvinson Flórez González
Manuel Chimá Perez
Willington Quibarecama
Naquirucama
Feliz Arturo Rodríguez Fajardo
Yimer Chávez Rivera,
William Castillo Chima
Oriana Nicoll Martínez
Nohora Rocío Hernández
Raúl De Jesús Pérez
Camilo Roberto Taicus Bisbicus
Diego Alfredo Chirá Nastacuas
Joel Meneses Meneses
Nereo Meneses Guzmán
Luciano Pascal García
Alberto Pascal García
Ariel Sotelo
Cecilia Coicué
María Fabiola Jiménez de Cifuentes
Néstor Iván Martínez
Ovidio Arley Bustamante Chavarría
William García Cartagena
Ramiro Culma Carepa
Gilberto Hernández Flores
Noel Salgado
Cristian Anaconda Castro

Eugenio Gil Acosta
Joaquin Emilio Lopez
Samuel Hernández Hernandez
Jose Alfredo Ayala
Eduardo Arias
Jose Gustavo Perez Gutierrez
Duvan Andres Lopez Diaz
Jorge Gomez Daza
Herney Narvaez Delgado
Hipolita Casina Teheran Acosta
James Londono Jimenez
Javier Alexander Salazar
Norberto Ruiz Ruiz
Eduar Andres Anponza
Jose Antonio Velasco Taquinas
Rodrigo Cabrera
Erley Monroy
Didier Losada Barreto
Jhon Jairo Rodriguez Torres
Fraidan Cortes
Marcelina Canacue
Gustavo Bermudez
Jose Abdon Collazos
Mario Jose Martinez
Gilmar Alejandro Possu Arrechea
Guillermo Veldano

EL SALVADOR

Angélica Miriam Quintanilla

GUATEMALA

Walter Méndez Barrios
Brenda Marleni Estrada Tambito
Walter Manfredo Mendés Barrios
Benjamin Roderico Ic Coc
Benedicto de Jesús Gutiérrez Rosa
Juan Mateo Pop Cholóm
Héctor Joel Saquil Choc
Diego Salomón Esteban Gaspar
Blanca Estela Asturias
Victor Hugo Váldez Cardona
Daniel Choc Pop
Álvaro Añfredo Aceituno López

HONDURAS

Estefany Suyapa Castro Gradiz
Wilmer González
Ángel Sandoval
Juan Carlos Recarte
José Asencio Gonzales López
Nelson Monge
Denis Montes
Horacio Solano
Lesbia Yaneth Urquía
Rúben Adolfo Cerna
Alejandra Padilla
Jairo Ramírez
Manuel Milla
Allan Reyneri Martínez Perez
René Martínez Izaguirre
Pamela Martínez
Kevin Josué Ferrera

Dorian Hernández
Nelson Noe García Láinez
Santos Matute
Silmer Dionosio George
Berta Caceres
Paola Barraza
Mirza Estefania Avila Zuniga
José Ángel Flores
Henry Reyes
Hector Francisco Medina
Kevin Herrera Orozco
Nahum Alberto Morazan
Roberto Carlos Palencia
José Alvarenga
Elvin Joel Alvarenga
Marlon David Martínez Caballero

MEXIQUE

Juan Carlos Jiménez Velasco
Hilario de Jesus Flores
Enrique Quiroz Quiroz
Miguel Angel Castillo Rojas
Naviel Pérez Pérez
Baldomero Enríquez Santiago
Ramon Chávez Ávila
Victor Manuel "Camach Urióstegui"
Francisco Pacheco Beltrán
Oscar Aguilar Ramirez
Andres Aguilar Sanabria
Jesus Cadena Sanchez
Anselmo Cruz Aquino
Omar Gonzalez Santiago
Cesar Hernandez Santiago
Yalid Jimenez Santiago
Oscar Nicolas Santiago
Antonio Perez Garcia
Silverio Sosa Chavez
Jose Jesus Jimenez Gaona
Salvador Olmos Garcia
Jose Caballero Julian
Francisco Reyes Vargas
Ricardo Mejia Samaniego
Agustin Pavia Pavia
Jorge Vela Diaz

PÉROU

Hitler Ananias Gonzales Rojas

VENEZUELA

Hector Sanchez Losada

RDC

Fr Vincent Machozi
DRC Marcel Kasereka Tengeneza
DRC Evariste Kasali Mbogo
DRC Namuhobo Byamungu

KENYA

John Waweru
Kenya Willie Kimani

NIGERIA
Ken Atsuwete

AFRIQUE DU SUD
Sikhosiphi Rhadebe

SOUDAN
Mohamed Al-Sadiq Tambash

BANGLADESH
Xulhaz Mannan
Tonoy Mahbub

CAMBODGE
Kem Ley

MALAISIE
Bill Kayong

INDE
Rajdeo Ranjan

Javantraj Parasmal
Indradev Yadav
Chinnasamy
Karun Mishra
"Vinayak" Panduranga Baliga

INDONÉSIE
Salim Kancil

MYANMAR
Naw Chit Pandaing

PAKISTAN
Zaki Khurram
Alesha
Zafar Lund

PHILIPPINES
Teresita Navacilla
Gloria Capitan
Ricky Penaranda

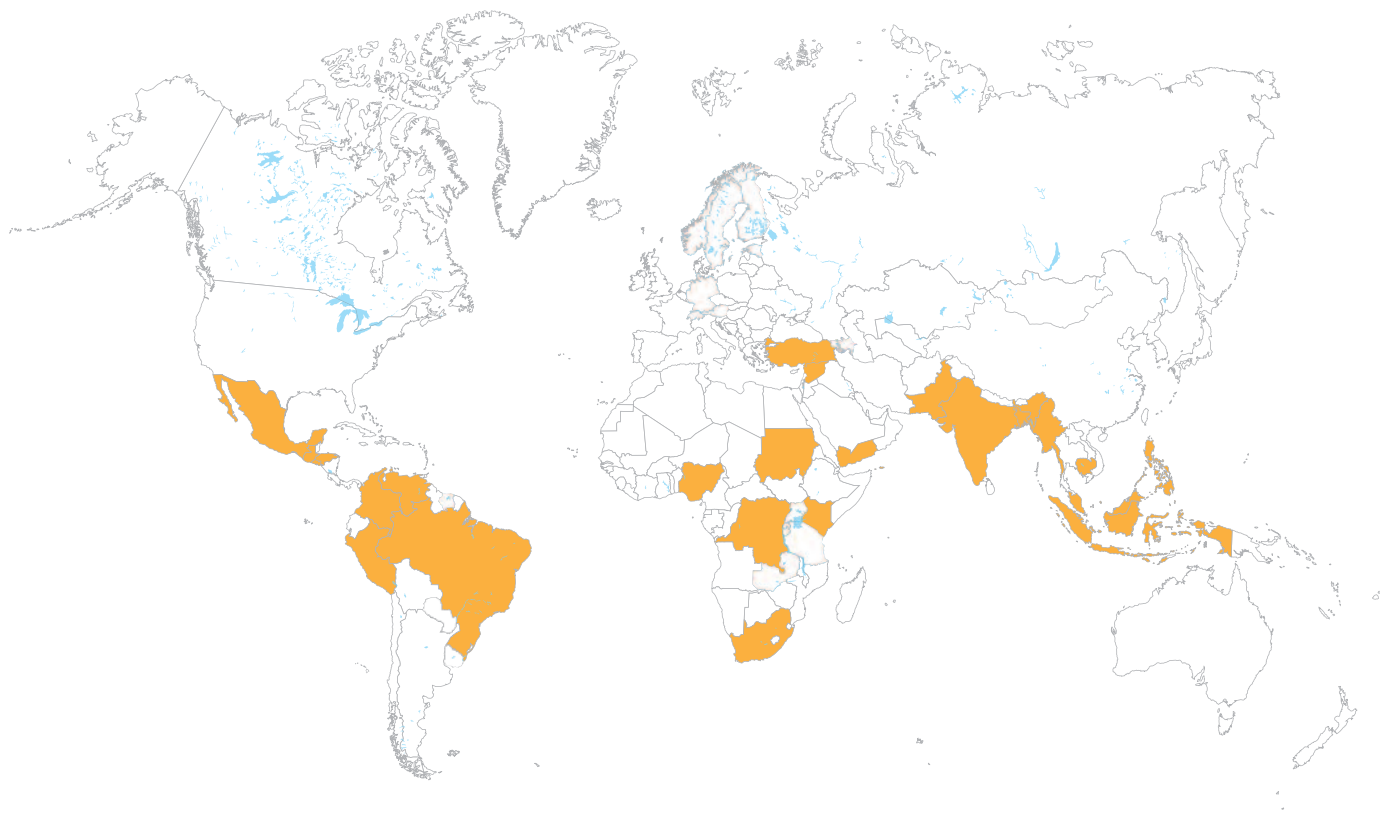
Christopher Matibay
Alejandro Laya-og
Elvis Banggoy Ordaniza
Darwin Sulang
Rolan Lonin Casiano
Emil Go
Maria Myrna Cayag
Alex Balcoba
Remar Mayantao
Rogen Suminao
Senon Nacaytuna
Hermie Alegre
Danny Diarog
Jerry Layola
Jimmy Mapinsahan Barosa
Elijo Barbado
Guadecio Bagalay
Emerencia de la Rosa
Violeta Mercado
Baby Mercado
Ariel Diaz

Arnel Figueroa
Sixto Calcena
Orlando Abangan
Joselito Pasaporte
Jimmy Saypan
Jessybel Sanchez
Julio Laracio

SYRIE
Sami Jawdat Rabah
Mahmoud Sha'aban al-Haj Khezr
Marwan Mahmoud al-Eissa
Mustafa Hassa
Samer Mohamed About

YÉMEN
Awab Al-Zubairi

TURQUIE
Hande Kader




HRD
memorial
CELEBRATING THOSE WHO WERE KILLED
DEFENDING HUMAN RIGHTS

Front Line Defenders, en partenariat avec un réseau de plus de 20 organisations nationales et internationales, travaille actuellement au développement d'un Mémorial international pour les défenseurs des droits humains, qui va recenser les affaires de tous les défenseurs des droits humains tués depuis l'adoption de la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits humains en 1998. Depuis ce jour où la communauté internationale a accepté de faire de la protection des défenseurs des droits humains une priorité, environ 3500 d'entre eux ont été assassinés.

WWW.HRDMEMORIAL.ORG

analyse globale

Tout au long de l'année 2016, les défenseur des droits humains de chaque région du monde étaient la cible d'attaques à cause de leur travail en faveur de l'avancement et de la défense des droits de leurs communautés. Ils ont été pris pour cible par des acteurs étatiques et non étatiques qui cherchaient à les décourager, à les discréditer et à interrompre leurs activités non violentes. Les campagnes de diffamation et de stigmatisation étaient largement utilisées, mais les actions juridiques restaient les tactiques les plus communément utilisées par les États. Des assassinats ont encore été perpétrés à un niveau alarmant et dans la plus grande majorité des cas, les coupables n'ont pas été traduits en justice, et aucun changement n'a été mis en œuvre pour assurer la protection des DDH dans les pays où le risque d'assassinat est le plus élevé. Au contraire, aux Philippines - qui est déjà le pays le plus dangereux d'Asie pour les DDH - le Président Rodrigo Duterte a banalisé les exécutions extrajudiciaires dans le cadre de sa guerre contre la drogue, affaiblissant le prix des meurtres politiques et accentuant ainsi les risques pour les défenseurs dont le travail menace les intérêts puissants.

En 2016, le nombre d'**assassinats** signalés par Front Line Defenders est en hausse par rapport à l'année précédente. 281 DDH ont été assassinés dans 25 pays.¹ 49 % de ces défenseurs œuvraient pour la défense du droit à la terre, les droits des populations autochtones et l'environnement. Certains de ces assassinats ont été perpétrés alors que des DDH locaux étaient engagés dans des campagnes contre des entreprises multinationales et qu'ils résistaient à l'empiètement sur leurs terres et à des relocalisations forcées, souvent sans consultation ou dédommagements appropriés. Au Honduras, l'assassinat de Berta Cáceres, défenseuse renommée des droits des populations autochtones, de l'environnement et des droits des femmes, a choqué la communauté des droits humains: elle avait une forte renommée nationale et internationale, un important réseau de soutien et elle bénéficiait de mesures de protection de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH). Son assassinat illustre les limites en matière de protection lorsqu'un gouvernement est déterminé à poursuivre aveuglément les intérêts économiques et ignorer les tensions sociales croissantes dans les communautés affectées par des projets à grande échelle. Cela montre aussi la nécessité pour les personnes qui soutiennent les DDH d'intéresser les gouvernements et les corporations plus solidement, durablement et efficacement.

Une analyse des affaires signalées par Front Line Defenders montre que les assassinats arrivent rarement isolément, mais qu'ils sont généralement perpétrés après une série (souvent croissante) de **menaces et d'avertissements**. Des réactions appropriées et décisives de la police et d'autres autorités compétentes dès le départ, lors du signalement des menaces, pourraient être significativement dissuasives et conduire à une diminution du nombre d'assassinats. Pourtant, dans la plupart des affaires examinées par Front Line Defenders, lorsqu'une menace qui finit par conduire à un assassinat a été signalée à la police avant, aucune action n'est menée. Dans de telles circonstances, les autorités favorisent un environnement dans lequel les assassinats peuvent être commis.

L'**impact de ces assassinats** va au-delà du DDH assassiné, de sa famille et de ses collègues : cela affecte la communauté des droits humains tout entière. Au Bangladesh, la vague d'assassinats qui a commencé en 2013 et qui s'est poursuivie en 2016 a conduit à l'effondrement des réseaux de soutien, à une baisse de l'engagement entre les DDH et la communauté qu'ils représentent et à un affaiblissement de la collaboration entre les secteurs. À cela s'est ajoutée une hausse de l'autocensure, une forte réduction de l'engagement des groupes affectés par les meurtres vis-à-vis des questions relatives aux droits humains, et le fait qu'au moins 25 DDH aient été forcés de quitter le pays pour des raisons de sécurité.²

Plus de la moitié des affaires dont Front Line Defenders a parlé en 2016 concernait la **criminalisation**, une tactique qui reste le premier choix des gouvernements pour réduire au silence les défenseurs et pour dissuader les autres. La détention arbitraire était largement utilisée, pour des périodes allant de quelques heures au Nicaragua afin d'empêcher des DDH de participer à des manifestations à des assignations à résidence pendant des années en Chine. Plus fréquemment, la durée de détention prononcée par la justice avant une accusation officielle ou une libération était ignorée, ou l'accès à un avocat était refusé. De façon ironique, alors que les États orchestrent des campagnes de diffamation contre les DDH, ces derniers sont eux-mêmes souvent accusés de calomnie, car leur travail met en lumière des exactions ou, car ils dénoncent la corruption. C'est le cas en Thaïlande, où trois DDH sont jugés pour avoir enquêté sur une affaire de torture perpétrée par l'armée dans le sud du pays. Des lois formulées de façon vague permettent au système de justice pénale d'être employé comme outils politiques. Dans certains pays, le droit lui-même était souvent ignoré.

De nombreux DDH continuent à purger de lourdes peines de prison tandis que ceux qui les soutiennent continuent d'attirer l'attention internationale sur leurs affaires.

L'ancien coordinateur de protection de Front Line Defenders, Abdulhadi Al Khawaja, vient d'achever la cinquième année de sa peine de prison à perpétuité au Bahreïn, prononcée contre lui, car il a participé aux manifestations pro-démocratie qui ont eu lieu dans le pays en 2011. En Érythrée, le journaliste Dawit Isaak est détenu au secret depuis 15 ans. Pendant toute cette période, il n'a eu aucun contact avec des proches, ni pu avoir recours à un avocat ou accéder à des soins médicaux.

Les territoires riches en ressources en Amérique du Sud et Amérique Centrale, Afrique et Asie continuent de générer des conflits entre l'**industrie de l'extraction** et les populations autochtones, par rapport à des projets fréquemment financés par les **institutions financières internationales (IFI)** ou des corporations occidentales ou basées en Chine. L'absence de contreponds institutionnalisés relatifs aux droits humains au sein de ces institutions, souvent couplée à la complicité ou à la connivence corrompue des gouvernements concernés, entraîne l'intimidation ou pire, des populations locales qui sentent que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte. Au lendemain de l'assassinat de Berta Cáceres pour s'être opposée au projet de barrage d'Agua Zarca, la Société néerlandaise de financement du développement (FMO) et la Finnish finance company - Finnfund (entreprise finlandaise), les deux investisseurs du projet, ont suspendu leur soutien et ont ensuite annoncé qu'elles cherchaient à se retirer du projet. Depuis, la FMO s'est lancée dans une révision de sa politique de développement durable et de sa déclaration de position sur les droits humains. Cependant, malgré ces événements au Honduras, les nouveaux documents proposés n'incluaient aucune référence aux DDH ni à la question des représailles contre les communautés qui s'opposent aux projets. De même, la Banque Mondiale n'a pas abordé cette question lorsqu'elle a adopté son nouveau cadre environnemental et social au mois d'août. Le président de la Banque Mondiale, Jim Kim, a été vivement critiqué pour ses propos après l'assassinat de Berta Cáceres ; il avait déclaré: "vous ne pouvez pas faire le travail que nous essayons d'accomplir sans que de tels incidents se produisent".³

La menace suscitée par l'organisation **État islamique** (Daech) continue à impacter directement le travail des DDH, en particulier dans la région MOAN. Les défenseurs qui travaillent dans les zones de conflit et qui tentent de documenter les atrocités ont été victimes de graves violations, notamment de meurtres et d'enlèvements. En raison de la nature des massacres actuels, leur décès a été largement attribué aux conflits en général.

Les gouvernements répressifs continuent à utiliser **des arguments relatifs à la sécurité nationale** dans le but de donner une once de crédibilité à leurs actes à l'encontre des DDH. Des avocats en droits humains en Chine ont été exhibés devant les caméras de télévision et contraints de faire des aveux tandis que les médias publics orchestraient des campagnes les taxant de menaces fondamentales à la stabilité du pays. De nombreux autres pays ont adopté une approche similaire. Au Soudan, les autorités ont accusé six DDH d'une ONG qui organise des formations pour la société civile de "mener une guerre contre l'État", tandis qu'en Iran, Narges Mohammadi a été condamnée à 16 ans de prison pour "rassemblement et collusion contre la sécurité nationale" et "propagande contre l'État". Elle avait énergiquement milité contre l'usage de la peine de mort dans le pays. Cette tactique a été particulièrement remarquée en Turquie, où le coup d'État manqué de juillet a provoqué l'arrestation presque immédiate de milliers de partisans présumés du coup d'État, dont des DDH, ce qui laisse penser qu'une liste noire des personnes critiques à l'encontre du gouvernement avait déjà été dressée par l'administration du président Erdoğan.

Les DDH accusés de représenter un risque pour la sécurité nationale étaient souvent aussi accusés **d'avoir reçu des fonds provenant de l'étranger**, ce qui est souvent une nécessité pour les DDH et les ONG qui ne sont pas en mesure ou qui ne sont pas autorisés à lever des fonds dans leur pays. Bien que cette tactique ne soit pas nouvelle, les efforts visant à étouffer les organisations de la société civile en coupant leurs sources de financement se sont intensifiés en 2016. Le Bangladesh a adopté une loi autorisant la fermeture des ONG financées par l'étranger et engagées dans des "activités contre l'État", tandis qu'en Chine, une nouvelle loi plus englobante est entrée en vigueur le 1er janvier 2017, proscrivant tout soutien financier ou autre aux DDH ou ONG en Chine continentale de la part d'organisations internationales qui ne sont pas enregistrées sur le continent. En Israël, une loi a été adoptée et exige les ONG à déclarer publiquement si plus de 50 % de ses fonds proviennent de l'étranger, une mesure qui exprime un sentiment croissant de malaise dans les démocraties à l'égard du travail des personnes et organisations qui remettent en question la politique du gouvernement. Les accusations de réception illégale de fonds étrangers étaient l'une des nombreuses méthodes employées lors de la vague de répression sans précédent contre les ONG en Égypte.

Faire perdre toute légitimité aux DDH était une tactique employée dans toutes les régions du monde. Cela allait des critiques de la Première ministre du Royaume-Uni Theresa May à l'encontre des "avocats en droits humains activistes gauchistes" qui tentaient de tenir les soldats britanniques responsables de meurtre dans les zones de conflit, aux accusations calomnieuses portées presque toutes les semaines contre les DDH vénézuéliens par Diosdado Cabello, membre du congrès, lors de son programme télévisé hebdomadaire. Tandis que dans les démocraties certains reproches peuvent être considérés comme des caprices motivés par des idéologies politiques, en réalité de tels commentaires nourrissent un récit de plus en plus présent et insidieux qui remet en question la nature universelle des droits humains et

oblige les DDH à défendre leurs actions. La montée des mouvements d'extrême droite dans de nombreux pays d'Europe et en Amérique crée un environnement marqué par un changement visible de ce qui est considéré comme acceptable dans le discours public. Dans les pays non démocratiques où les DDH dépendent souvent uniquement du soutien de leur communauté pour continuer leur travail, les efforts visant à les discréditer peuvent avoir un impact profondément déstabilisant sur leurs actions et sur leur sentiment de sécurité.

De nombreux pays ont pris des mesures pour couper les DDH de leurs réseaux en leur interdisant de quitter le pays. Front Line Defenders a recensé une hausse de 100 % de l'utilisation des **interdictions de voyager** en 2016. Ces interdictions privent les DDH du bénéfice des programmes de repos et répit ou d'opportunités d'apprentissage qu'ils ne pourraient suivre dans leurs propres pays ; ils sont également privés d'apporter leur contribution et les expertises inestimables lors de forums internationaux, et parfois, ces interdictions viennent en représailles lorsqu'ils ont coopéré avec des mécanismes internationaux tels que le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH).

Dans le cadre d'une initiative bienvenue, en octobre, le Secrétaire général des Nations Unies a annoncé avoir nommé l'assistant du secrétaire général Andrew Gilmour au rôle de point focal de l'ONU pour les **représailles**, afin de lutter contre le problème grandissant des gouvernements qui ciblent les DDH lorsqu'ils coopèrent avec les organes de l'ONU. Cette initiative, réclamée par le CDH dans une résolution de 2015, avait été bloquée par le groupe africain à l'Assemblée générale. Les tentatives pour affaiblir la protection internationale des DDH ont atteint de nouveaux sommets lors de la 31^e session du CDH en mars. Les gouvernements chinois, cubain, égyptien, pakistanais et russe ont présenté des amendements réclamant le retrait du terme "défenseur des droits humains" et les références à la légitimité de leur travail de la résolution bisannuelle sur les DDH, qui abordait la nécessité de protéger ceux qui défendent les droits économiques, sociaux et culturels. Ces amendements ont été rejetés.

Bien qu'elles ne soient pas aussi bien documentées que d'autres risques auxquels les DDH doivent faire face, les **cyber-attaques** ont encore été largement utilisées pour perturber le travail des DDH ou obtenir des informations qui pourraient être utilisées pour les poursuivre en justice ou leur nuire. Dans toutes les régions, les DDH ont été la cible de tentatives de piratages, souvent par le biais de technologies conçues et produites par des pays occidentaux. Cela a été le cas d'Ahmed Mansoor, blogueur aux Émirats Arabes Unis (EAU), qui a reçu un SMS contenant un lien internet lui promettant de lui fournir des informations à propos de DDH emprisonnés dans le pays. Il a tout de suite pensé qu'il s'agissait d'une attaque et a envoyé son téléphone à des spécialistes du numérique afin qu'ils l'examinent.

Une enquête a révélé que le logiciel espion provenait d'une entreprise technologique israélienne pour un coût estimé à 3 millions de dollars US, et qu'il était la première personne connue à être ciblée par cette technologie; cela montre à quel point les gouvernements désirent investir, en terme de temps et de ressources, pour surveiller les DDH.⁴

Enfin, la tendance à l'**adoption de législations restrictives sur le cyber-crime** progresse rapidement. Le Bangladesh, la Biélorussie, le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kazakhstan, le Pakistan, le Royaume-Uni, la Russie et le Zimbabwe ont adopté ou proposé des projets de loi soi-disant destinés à combattre le terrorisme ou le piratage informatique, mais avec de sérieuses conséquences pour les voix critiques. L'exemple le plus extrême a été constaté au Zimbabwe, où un projet de loi sur les crimes informatiques et les cyber-crimes irait jusqu'à permettre à la police de confisquer du matériel afin d'empêcher des manifestants de se mobiliser; ce projet a été présenté après le succès d'un mouvement de protestation organisé sur les réseaux sociaux.

afrique

Bien que l'Union Africaine ait déclaré 2016 "année africaine des droits humains", la réalité sur le terrain s'est avérée complètement à l'opposé de cet objectif annoncé. Les personnes engagées dans la défense des droits humains ont été la cible de menaces de mort, de violences policières pendant des manifestations pacifiques, d'acharnement administratif et judiciaire, de détentions arbitraires, de gel de leurs fonds et de campagnes de diffamation.

Les **arrestations arbitraires** et l'**acharnement judiciaire** étaient de loin les risques les plus courants encourus par les DDH africains. De telles affaires ont été signalées en Angola, au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya, au Liberia, à Madagascar, en Mauritanie, au Nigeria, en Ouganda, en République Démocratique du Congo (RDC), au Rwanda, en Tanzanie et au Zimbabwe. La nature largement répandue de ces menaces montre la criminalisation efficace du travail en faveur des droits humains dans plusieurs pays d'Afrique. En Mauritanie, les membres du groupe de lutte contre l'esclavage Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste sont victimes d'arrestations arbitraires et d'acharnement judiciaire depuis des années. La dernière vague de répression s'est achevée en août avec l'arrestation de 13 membres à la suite de manifestations à Nouakchott; ils ont été condamnés à des peines de trois à quinze ans de prison en vertu de plusieurs charges. Après leur condamnation, les 13 DDH avaient été transférés dans un centre de détention situé à 700 km de leur famille et de leurs avocats, ce qui avait grandement compliqué la procédure d'appel.

BONNE NOUVELLE

En suivant l'exemple de la Côte d'Ivoire, qui a adopté une loi sur la protection des DDH en 2014, des coalitions de la société civile au Burkina Faso, au Mali, au Niger et en Sierra Leone militent pour l'adoption de lois similaires dans leur pays. Au Mali, en avril, le ministre de la Justice a promis de présenter un projet de loi sur la protection des DDH rédigé par la société civile.

Les **menaces de mort** étaient toujours une tactique communément employée contre les DDH travaillant sur diverses questions. Les défenseurs visés sont ceux qui ont mené des campagnes touchant aux intérêts de grosses entreprises en RDC; ceux qui ont dénoncé ou remis en cause les pratiques corrompues des fonctionnaires au Burundi et au Kenya, et ceux qui ont mis à jour des affaires d'injustice au Kenya. Les menaces étaient généralement proférées lors d'appels téléphoniques ou par SMS. Tandis que dans la plus grande majorité des cas ces menaces n'ont pas entraîné de préjudices physiques, elles visaient souvent à mettre un terme au travail des DDH et à ce qu'ils craignent pour leur sécurité. À la suite d'une série de menaces de mort, l'avocate en droits humains Wendy Mutegi, qui était en première ligne des efforts de sa communauté contre les exploitations forestières illégales dans l'est du Kenya, a été contrainte de mettre fin à ses déplacements réguliers pour le plaidoyer, et elle a dû se cacher la plus grande partie de l'année à des kilomètres de chez elle.

Dans plusieurs affaires, des DDH ont été **agressés physiquement ou assassinés** à cause de leur travail. En Afrique du Sud, Sikhosphi Rhadebe, président de l'Amadiba Crisis Committee (ACC), a reçu huit balles dans la tête en mars, après avoir mené une campagne d'opposition à une mine de titane à ciel ouvert dans la région de Xolobeni. Mineral Commodities Limited (MRC), la compagnie australienne à qui appartient la mine, a nié avoir su à l'avance ou toute implication dans son meurtre, bien que l'année précédant sa mort, les cas d'intimidation et d'agressions contre les membres de l'ACC s'étaient intensifiés. Au moins deux attaques violentes ont été perpétrées par des hommes armés contre l'ACC en 2015 et, en février 2016, l'ACC a déclaré à la police qu'elle craignait pour la vie de ses membres. Dans de telles affaires, il est désormais fréquent que les coupables de ces meurtres ne soient pas appréhendés et l'intimidation contre les DDH qui continuent leurs campagnes ne cesse de s'intensifier.

Les **défenseurs de l'environnement** qui luttent contre le trafic de ressources naturelles à Madagascar ont subi des pressions et des actes de harcèlement réguliers pour avoir tenté de dénoncer des pratiques illégales mais lucratives. Ils n'ont reçu que très peu d'aide de la part des institutions publiques au vu des menaces de s'en prendre à leur famille proférées par les réseaux de trafiquants, ils ont également été accusés de diffamation. En raison de la situation géographique du pays, les DDH sont isolés des structures de soutien qui existent sur le continent, ce qui contribue à un manque d'information sur leur situation. En septembre, Pierre Robson et Tsihoarana Andrianony ont été arrêtés et accusés entre autres crimes, d'avoir violé la sécurité de l'État après une série de grandes manifestations contre un projet de mine d'or dirigé par une entreprise chinoise. Ils ont été ensuite condamnés à un an de prison avec sursis pour avoir mené des manifestations non autorisées.

Dans de nombreux pays, le **droit à la liberté de rassemblement** a été sévèrement restreint. Cela était particulièrement vrai dans des pays où les DDH plaident pour la bonne gouvernance et des réformes démocratiques, comme en Angola,

en Éthiopie, en Mauritanie, en Ouganda, en RDC et au Zimbabwe. Leurs campagnes ont été accueillies par un usage excessif de la force et parfois par des poursuites judiciaires. L'Éthiopie représente peut-être l'exemple le plus flagrant en 2016 de l'indifférence absolue du gouvernement à l'égard des voix dissidentes, des vies humaines et des droits humains. Une vague d'importantes manifestations a éclaté en août et s'est poursuivie pendant plusieurs semaines, appelant le gouvernement à respecter le droit à la terre des populations Oromo et Amhara. La réponse à ces manifestations a été brutale et a provoqué des centaines de morts. Des journalistes, des leaders de manifestation et des DDH ont été suivis et menacés pour avoir participé à la mobilisation de la société civile. En dépit de leurs efforts pour changer de lieux aussi rapidement et souvent que possible, certains DDH ont été arrêtés sans charge et emprisonnés sans pouvoir contacter un avocat ni les membres de leur famille. Le 9 octobre, le gouvernement a déclaré un état d'urgence pour 6 mois, ce qui a permis aux forces de sécurité d'arrêter des citoyens sans mandat et de les emprisonner pendant toute la durée de l'état d'urgence.

Ces actions menées par l'État ne se sont pas limitées à des actions fermes contre les manifestations, elles ont aussi ciblé des événements privés, des conférences et des ateliers. En Angola, en mars, 15 DDH ont été condamnés à des peines de deux à huit ans de prison pour avoir participé à une conférence sur la "philosophie de la révolution pacifique", basée sur le travail de Gene Sharp, tacticien et chercheur non-violent réputé. Malgré la nature pacifique de leur rassemblement, ils ont été accusés "d'acte de rébellion et d'association de malfaiteurs". Trois mois après leur condamnation et leur emprisonnement, la cour suprême a ordonné l'assignation à résidence des 15 DDH.

La **guerre civile** qui déchire actuellement le Soudan du Sud est un défi majeur pour les DDH et nombre d'entre eux ont été obligés de fuir le pays. Les journalistes qui travaillent sur la question des droits humains ont été plus particulièrement pris pour cible par le gouvernement et ils ont été dépeints comme travaillant pour les groupes rebelles, et plusieurs ont été placés en détention, enlevés et parfois assassinés.

Il semblait que l'année s'achèverait sur une note positive en Gambie, lorsque le président Yahya Jammeh a initialement reconnu sa défaite lors des élections présidentielles du 1er décembre. Mais dans la semaine qui a suivi, il a fait volte-face et malgré les suppliques des présidents du Ghana, du Liberia, du Nigeria et de Sierra Leone, il a déployé l'armée et a résisté aux tentatives qui visaient à lui faire quitter ses fonctions. Durant les 22 années où il a gouverné d'une main de fer, Yahya Jammeh a écrasé les DDH, les journalistes indépendants, les politiciens de l'opposition et les voix dissidentes qui étaient menacées, emprisonnées et victimes de disparitions forcées.

REGARD SUR UN PROBLÈME: LES COUPS D'ÉTAT CONSTITUTIONNELS

En 2016, les leaders africains ont continué leurs manœuvres politiques et à maquiller les constitutions de leurs pays dans le but de garder les rênes du pouvoir. Ce phénomène était l'une des préoccupations les plus graves sur le continent, en raison des conflits sociaux qui en découlent. Ces "coups d'État constitutionnels" entraînent un grave bouleversement politique, et dans les cas extrêmes, comme au Burundi - où le cramponnement du président Nkurunziza au pouvoir a maintenu le pays sur le fil du rasoir pendant plus d'un an -, des centaines de personnes ont été tuées et des milliers d'autres ont été déplacées à l'intérieur du pays. Au Rwanda, le président Paul Kagame est parvenu à rester au pouvoir sans provoquer de bouleversement, en remportant un référendum pour abandonner la limite du nombre de mandats avec 98 % des voix; cela ne montre pas un soutien populaire, mais l'absence de liberté dans un pays où les critiques pacifiques sont emprisonnés, exilés ou tués.

Lorsque ces questions sont couvertes, l'impact de ce bouleversement politique sur le mouvement de défense des droits humains est souvent négligé. Le Burundi est un triste exemple. Les DDH qui se sont activement opposés au coup d'État constitutionnel ont été taxés de criminels et dans certains cas, de terroristes. Plusieurs DDH ont été contraints de fuir le Burundi en raison des menaces et attaques; plus d'un an après le pic de cette crise, certains ne peuvent toujours pas rentrer dans leur pays. Ceux qui sont restés ont vu leurs organisations interdites et leurs comptes bancaires gelés. Avec tant de DDH obligés de quitter le pays, la société civile a été sévèrement affaiblie et elle est encore moins bien équipée pour défendre les droits des plus vulnérables et pour demander des comptes au gouvernement.

En RDC, d'importantes manifestations ont éclaté en réponse à la tentative du président Joseph Kabila de prolonger ses 15 années au pouvoir en reportant les élections présidentielles attendues. Certaines manifestations ont dégénéré en violences et rien qu'en septembre, près de 50 manifestants ont été tués par la police qui a employé des balles réelles pour disperser les manifestants. Les DDH à la tête du mouvement de manifestation, en particulier les membres des mouvements citoyens Filimbi et Lutte pour le Changement (Lucha) ont été menacés, arrêtés et jugés.

Lorsqu'une majorité de pays africains ont adopté des réformes constitutionnelles dans les années 90, pas moins de 33 États ont cherché à inscrire la limite du nombre de mandats présidentiels dans leur nouvelle constitution. Nous sommes aujourd'hui témoins d'une tendance opposée: au cours des trois dernières années, des tentatives visant à retirer la limite du nombre de mandats ont été recensées au Burkina Faso, au Burundi, en République du Congo, en RDC et au Rwanda, et dans la plupart des cas, ces tentatives étaient accompagnées d'efforts visant à réduire au silence les personnes qui plaidaient contre. L'Union Africaine a réussi à dissuader les coups d'État militaires, qu'elle considère désormais comme une ligne rouge. Il est temps qu'elle prenne des mesures déterminées contre l'équivalent civil.

americques

Défendre les droits humains sur le continent américain était toujours une activité extrêmement dangereuse en 2016. Front Line Defenders a reçu des informations à propos de 217 **assassinats** de DDH dans la région, ce qui représente plus des trois quarts du nombre total des assassinats recensés par l'organisation dans le monde entier. 143 des ces assassinats ont été perpétrés en Colombie et au Brésil (respectivement 85 et 58), et les autres ont été perpétrés au Honduras (33), au Mexique (26), au Guatemala (12), au Salvador (1) au Pérou (1) et au Venezuela (1).

Les défenseurs de l'environnement, des droits des populations autochtones et du droit à la terre

étaient les plus affectés. Cela était particulièrement vrai au Brésil, où 74 % des personnes assassinées en 2016 appartenaient à ce groupe de DDH. L'acharnement judiciaire, les agressions physiques, menaces, actes d'intimidation et campagnes de diffamation ont également été utilisés comme stratégies contre eux, aussi bien par des acteurs étatiques que non étatiques, plus particulièrement dans le cadre de projets de développement. Après l'assassinat de Berta Cáceres en Mars, en dépit des fortes pressions internationales et nationales afin que justice soit rendue, la répression contre son organisation, le *Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras* (COPINH), s'est accentuée. Les avocats qui représentent sa famille ont été harcelés, les bureaux ont été cambriolés et des dossiers ont été volés. En outre, après l'assassinat de Berta Cáceres, deux autres membres de COPINH, Nelson García et Lesbia Yaneth Urquía Urquía ont été assassinés et deux autres ont échappé de justesse à des tentatives d'assassinat. Six suspects ont été arrêtés en lien avec l'assassinat de Berta Cáceres. Cependant, les autorités n'ont pas identifié les commanditaires de ce crime et l'enquête est entachée de vices de procédure. L'enquête ouverte sur les meurtres de ses collègues n'a pas progressé.

BONNE NOUVELLE

Au Guatemala, une coalition de DDH s'est unie pour soutenir 15 survivantes de violences sexuelles perpétrées pendant la guerre. Ils sont parvenus à obtenir un jugement historique qui a condamné les coupables à une peine totale de 360 ans de prison et a ordonné des réparations financières pour les survivantes de Sepur Zarco, une petite communauté rurale du Guatemala. Le jugement de Sepur Zarco fait jurisprudence dans le droit international relatif aux droits humains et le droit humanitaire, car il s'agit de la première inculpation pour esclavage sexuel reconnu comme crime de guerre et crime contre l'humanité rendue par un tribunal national.

En Colombie, la progression du **processus de paix** et la mise en place d'un cessez-le-feu définitif entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), ainsi que les pourparlers de paix avec l'Armée de libération nationale (ELN), ont rencontré une augmentation des violences contre les DDH. Lorsque l'accord a été révélé le 26 août, 13 DDH ont été assassinés en moins de trois semaines dans les départements d'Antioquia, César, Cauca et Nariño. Les organisations locales ont signalé que ces attaques et d'autres, ont été perpétrées par des groupes qui cherchaient à compromettre ou reporter le processus de paix. Un plébiscite national sur l'accord de paix a été rejeté le 2 octobre et, malgré l'adoption par le parlement en novembre d'un accord de paix révisé, des DDH étaient toujours assassinés à la fin de l'année.

Les DDH étaient encore **criminalisés**, en particulier dans un contexte de manifestations sociales et publiques, et de très graves accusations étaient portées contre eux dans le but de légitimer leur mise en détention arbitraire pour des périodes indéfinies. En Équateur, l'Ombudsman a statué contre le *Frente de Mujeres Defensoras de la Pachamama*, dans le cadre d'une plainte déposée par l'ONG après que la police a frappé et arrêté des membres de l'organisation lors d'une manifestation pacifique contre un projet de mine en 2015. Au lieu de condamner l'attaque, la décision loue le comportement de la police.

Dans toute la région, la police et l'armée ont eu recours à une **force excessive** pour disperser les manifestations, et il n'y a eu que très peu d'enquêtes ouvertes pour évaluer si le niveau de force employée était approprié. Aux États-Unis, le mouvement Black Lives Matters (Les vies noires comptent), fondé en réponse aux meurtres de plusieurs jeunes hommes noirs par la police, a continué à mobiliser les communautés à travers le pays contre la brutalité policière. En juillet, des centaines de manifestants ont été arrêtés dans plusieurs villes en l'espace d'un week-end, après plusieurs manifestations suite à une fusillade meurtrière à la Nouvelle Orléans. Des membres de Standing Rock Sioux et leurs partisans ont aussi été victimes de répression alors qu'ils manifestaient contre la construction du gazoduc Dakota Access Pipeline sur leur territoire. Gaz lacrymogène, spray au poivre, "mace" (gaz chimique), tasers et canons à eau - à des températures glaciales - ont été utilisés pour disperser des manifestants et ont provoqué de nombreuses blessures. Des douzaines d'arrestations ont eu lieu, et les journalistes et réalisateurs de films documentaires qui couvraient les manifestations ont été accusés dans le but d'étouffer toute couverture médiatique. Au Brésil, Honduras, Nicaragua et Venezuela, les DDH ont signalé l'utilisation de gaz lacrymogène et de balles de caoutchouc et de plomb tirées par la police contre les manifestants pacifiques et les observateurs.

Le droit à la liberté de réunion a aussi été entravé par le biais de **détentions temporaires**. À Cuba, avant la visite du président américain Barack Obama, le gouvernement a attaqué et préventivement arrêté des douzaines de DDH qui avaient prévu de manifester à cette occasion. Le dégel des relations avec les États-Unis et une hausse limitée de l'ouverture vers la communauté internationale n'ont pas conduit à une amélioration du traitement des DDH: les détentions arbitraires et les cambriolages de leurs bureaux ont augmenté en 2016.

Les DDH qui travaillent sur des affaires de **corruption** et de **justice transitionnelle** en Amérique Centrale et en Amérique du Sud ont été la cible de campagnes de diffamation, de menaces, de surveillance, de cambriolages et d'acharnement judiciaire. En Argentine, les avocats en droits humains César Sivo et Laura Figueroa ont été pris pour cible à cause de leurs efforts pour que justice soit rendue pour les crimes contre l'humanité perpétrés pendant la dictature. Six hommes sont entrés par effraction chez Laura Figueroa à Tucuman et ont détruit ses effets personnels. César Sivo a reçu plusieurs menaces de mort lors d'une campagne de diffamation qui le taxait de défenseur des dealers de drogue. Cette campagne était principalement orchestrée par un journal local et comportait des photos de chez lui ainsi que son adresse.

Sur le continent américain, les États n'ont **pas adéquatement mis en place les mesures de précaution** ordonnées par la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) pour la protection des DDH, de leur famille et organisations. Front Line Defenders a signalé des cas d'acharnement judiciaire, d'agressions, de tentatives d'assassinat et d'assassinats de défenseurs et/ou de membres de leur famille qui bénéficiaient des mesures de précaution au Chili, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, au Pérou et au Venezuela. De même, plusieurs DDH pris pour cible pendant l'année bénéficiaient de mesures de protection mises en place par des mécanismes nationaux au Brésil, en Colombie et au Mexique. Le fait qu'ils soient visés bien qu'ils fassent partie de programmes nationaux de protection souligne les insuffisances d'une approche qui se concentre uniquement sur la "protection dure", sans traiter les causes des menaces ou sans exercer de pressions politiques sur ceux qui en sont responsables.

Front Line Defenders a souvent reçu des rapports faisant état de **représailles** contre les DDH qui ont eu recours à la CIDH ou à d'autres organismes internationaux. Ces cas de représailles ont été signalés au Chili, à Cuba, en Équateur, au Nicaragua, en République Dominicaine et au Venezuela. Elles ont pris la forme de campagnes de diffamation orchestrées par des dignitaires de l'État, de poursuites judiciaires, de refus de dignitaires de participer à des réunions avec des DDH, d'attaques perpétrées par la police, de harcèlement dans les aéroports et d'exclusion d'évènements ou de rencontres.

Au Brésil, l'instabilité politique et les troubles sociaux entourant la procédure de **destitution** de la présidente Dilma Rouseff étaient accompagnés d'une escalade de la violence contre les DDH. L'une des premières actions du nouveau gouvernement a été de supprimer le Ministère en charge des droits humains. Le doute a été jeté quant à l'engagement du gouvernement envers le programme de protection des DDH, et son futur est incertain. Après le changement de gouvernement, la société civile a vu une escalade de la répression contre les mouvements sociaux, notamment les procédures judiciaires, l'usage excessif de la force pour disperser les manifestations, ainsi que l'usage délibéré d'armes non létales et létales contre les manifestants pacifiques.

REGARD SUR UN PROBLÈME: CAMPAGNES DE DIFFAMATION ET STIGMATISATION DES DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS

Les campagnes de diffamations sont l'une des tactiques les plus communes employées contre les défenseurs, mais leur impact réel est souvent sous-estimé ou nié. Ces campagnes affectent le quotidien des DDH, ferment les portes à des opportunités en dehors de leur travail en faveur des droits humains et peuvent avoir des conséquences durables sur les défenseurs, leur famille, leurs communautés et leur travail. De telles campagnes sont parfois orchestrées par de hauts dignitaires, des mouvements nationalistes, des groupes extrémistes ou des entreprises, et elle peuvent prendre différentes formes, y compris via des médias publics ou privés. L'arrivée des réseaux sociaux permet aux campagnes de diffamation de se propager beaucoup plus rapidement et d'atteindre un plus large public que lorsqu'elles ne passaient que par les médias traditionnels. Ces campagnes remettent en question la crédibilité des DDH en tant que personne, ainsi que la légitimité de leur travail de défense des droits humains, d'une façon très visible et publique. Outre le fait de diffuser de fausses informations ou de donner une fausse interprétation à certains événements, ces messages sont souvent chargés de discours haineux qui incitent - directement ou indirectement - des attaques contre les DDH par une communauté plus large. Cela a été le cas au Brésil, en République Dominicaine et au Venezuela, où les DDH ont été ciblés par des membres de leur famille, leurs voisins, les enseignants, leurs amis proches et des inconnus.

Les défenseuses des droits humains (FDDH) ont été choisies en particulier, à cause de campagnes basées sur leur genre et extrêmement discriminatoires. En 2016, de telles campagnes ont été menées au Mexique et au Salvador, et visaient à saper la crédibilité de deux FDDH en suggérant la légèreté de leurs mœurs dans des sociétés sexuellement conservatrices. À Oaxaca au Mexique, un photomontage a commencé à circuler sur les réseaux sociaux montrant deux femmes et un homme assis en sous-vêtement sur un lit. Les visages de la défenseuse des droits autochtones et de l'éducation Rubí Jazmin Cortés Salazar et de sa mère étaient collés sur les têtes des femmes de la photo, et à la place de la tête de l'homme, une photo du maire de sa ville. La photo truquée était accompagnée d'une légende qui indiquait que la défenseuse et sa mère avaient des relations intimes avec le représentant de l'État.

Au Salvador, l'avocate en droits humains Bertha de León a été la cible d'une campagne similaire, qui suggérait qu'elle avait eu une relation sexuelle avec un juge qui avait statué favorablement dans une affaire dans laquelle elle était impliquée. Des images de l'avocate, de sa fille âgée d'un an et du juge ont été diffusées sur les réseaux sociaux et laissaient entendre que le juge était le vrai père de l'enfant.

asie et pacifique

Dans de nombreux pays en Asie, les DDH étaient taxés d'ennemis de l'État. Les gouvernements emploient tous les moyens à leur disposition, y compris les assassinats, les disparitions, les agressions physiques, l'acharnement judiciaire et les détentions arbitraires pour entraver leur travail. La surveillance, l'intimidation, les menaces et les campagnes de diffamation étaient toujours très répandues. Les DDH étaient également ciblés par le biais de lois répressives, notamment les lois contre le terrorisme et les lois sur la sécurité nationale.

Aux **Philippines**, au moins 31 DDH ont été assassinés en 2016. En appelant à l'**exécution** extrajudiciaire des personnes impliquées dans le commerce de la drogue, le président Duterte a créé un environnement où le meurtre est promu comme une méthode acceptable pour régler certains problèmes. Lors d'un discours en novembre, il est allé jusqu'à menacer de tuer les DDH pour avoir critiqué les exécutions extrajudiciaires liées au trafic de drogue. Cela risque d'avoir un profond impact sur la sécurité des DDH qui sont déjà en grand danger. De nombreuses attaques ont ciblé les DDH des populations indigènes et les défenseurs de l'environnement qui s'opposaient aux industries de l'extraction ou polluantes. En janvier, la défenseuse des droits des autochtones Teresita Navacilla a été abattue par deux inconnus armés dans le Sud de Mindanao. L'attaque aurait été perpétrée par des soldats assignés à la sécurisation d'un projet minier contre lequel la FDDH militait pour défendre l'environnement. L'enquête ouverte sur son meurtre n'a pas progressé. Des assassinats ont également été signalés au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar et au Pakistan.

Au **Pakistan**, Khurram Zaki, qui militait pour les droits des minorités religieuses et pour la paix au sein des groupes religieux, a été abattu par deux hommes à Karachi. Dans le même pays, des membres de Trans Action Alliance, un groupe qui promeut et protège les droits de la communauté transgenre dans la province de Khyber Pakhtunkhwa, ont été menacés de mort, intimidés et l'un d'eux a été victime d'un incendie criminel chez lui. En mai, après avoir plusieurs fois demandé l'aide de la police locale, leur coordinatrice à Peshawar, Aleshia, a été assassinée ; elle était la cinquième personne de l'organisation à être violemment assassinée en 2016.

L'acharnement judiciaire et les **détentions arbitraires** étaient les formes les plus communément employées pour cibler les DDH. Des affaires de ce genre ont été signalées au Bangladesh, en Birmanie, au Cambodge, en Chine, en Corée, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, en Mongolie, au Népal, au Pakistan, en Thaïlande et au Vietnam. En Thaïlande en juillet, les DDH Pornpen Khongkachonkiet, Anchana Heemmina et Somchai Homlaor ont été accusés de diffamation et de propager de fausses informations en rédigeant un rapport détaillant 54 cas de tortures présumées perpétrées par l'armée entre 2004 et 2015 dans le sud de la Thaïlande, région affectée par un conflit. Ils risquent jusqu'à sept ans de prison. La situation pour les DDH en Thaïlande ne va probablement pas s'améliorer dans un avenir proche: avec la mort du Roi Bhumibol, le régime militaire va certainement rester en place dans le but d'assurer une transition en douceur pour le nouveau roi. Au Vietnam, les autorités ont violemment dispersé les grandes manifestations organisées après le déversement de déchets toxiques dans la mer par une aciérie taïwanaise, ce qui a provoqué la mort de millions de poissons. Plus de 500 manifestants - dont des DDH - ont été arrêtés. En octobre, la défenseuse Nguyen Ngoc Nhu Quynh a été arrêtée pour "propagande contre l'État", après que la police l'a arrêtée en possession d'une pancarte en carton qui appelait à l'ouverture de poursuites contre l'entreprise taïwanaise responsable de ce déversement.

Après l'attaque de 2015 contre le secteur juridique en **Chine**, certains des DDH arrêtés cette année-là ont été condamnés en 2016. Le directeur de cabinet d'avocats, lui-même avocat, Zhou Shifeng, a été condamné à sept ans de prison après avoir été reconnu coupable de "subversion du pouvoir de l'État". Il a été détenu au secret pendant un an avant d'être jugé ; pendant cette période, des aveux télévisés, très certainement obtenus sous la contrainte, ont été diffusés à la télévision publique. L'un de ses collègues, Hu Shigen, a été condamné à sept ans et demi de prison tandis que deux autres ont été condamnés à des peines avec sursis. Au moins une douzaine d'autres défenseurs sont toujours détenus en attendant leur procès.

BONNE NOUVELLE

Au Sri Lanka, il y a eu des avancées encourageantes, plus particulièrement le renforcement de l'indépendance de la Commission des droits humains après la nomination de nouveaux membres fin 2015.

Par ailleurs, après un rapport de l'ONU accablant sur la loi de prévention des actes de terrorisme, le gouvernement s'est engagé à abroger et à réformer la loi, qui autorisait les longues détentions sans charge et qui était utilisée contre les DDH.

Des **agressions physiques** ont été recensées au Bangladesh, au Cambodge, en Chine, en Inde, au Pakistan, aux Philippines, en Thaïlande et au Vietnam. Certaines de ces attaques ont été perpétrées en réponse à des actions spécifiques dans lesquelles les DDH étaient engagés; au Cambodge par exemple, deux DDH ont été passés à tabac alors qu'ils participaient à une marche à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat en octobre à Phnom Penh. D'autres attaques, de nature plus sinistre, étaient destinées à intimider les DDH afin qu'ils stoppent leur travail. En Inde, en février, la défenseuse des droits des populations autochtones Soni Sori a été attaquée par trois hommes alors qu'elle se rendait chez elle dans l'État de Chhattisgarh. Les coupables lui ont jeté une substance noire au visage, lui causant d'intenses brûlures.

En Malaisie, travailler sur les questions de bonne gouvernance et le **processus électoral** était toujours délicat. Au mois d'octobre, les militants de Bersih, Maria Chin Abdullah, Mandeep Singh et Ambiga Sreenevasan, qui plaident pour réformer le système électoral, ont été menacés par l'État islamique en Malaisie. Bien qu'ils aient porté plainte devant la police, aucune de ces affaires n'a abouti à l'arrestation de coupables. En novembre, Maria Chin Abdullah a été détenue pendant 10 jours après une perquisition des bureaux de Bersih.

Les **disparitions forcées** représentaient toujours un risque important pour les DDH au Pakistan et pour la communauté baloutche en particulier. Abdul Wahid Baloch, qui réclamait que justice soit rendue pour le peuple baloutche et qui organisait des campagnes et des manifestations contre les violations des droits humains au Baloutchistan, a disparu pendant quatre mois en juillet. Il est réapparu en décembre, mais a refusé de commenter les circonstances de cette épreuve. Des disparitions ont été également signalées en Chine et en Thaïlande.

Les **interdictions de voyager** ont été utilisées en Chine, en Inde, au Pakistan et au Vietnam. Les autorités ont informé plus d'une trentaine de défenseurs chinois qu'ils n'étaient pas autorisés à voyager ou ont été stoppés à la frontière alors qu'ils tentaient de quitter le pays. Dans plusieurs cas, ces personnes ont été informées que leur voyage pourrait compromettre la sécurité de l'État. En septembre en Inde, Khurram Parvez de la Jammu Kashmir Coalition of Civil Society n'a pas été autorisé à se rendre à Genève pour assister à la 33e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, sur ordre des services de renseignement. Il a ensuite été détenu pendant 11 semaines.

L'adoption de **lois restrictives** était aussi une question très préoccupante. En Chine, une loi restrictive sur la gestion des ONG a été adoptée. Les ONG internationales considérées comme travaillant à la "promotion de la subversion du pouvoir de l'État" ou du "séparatisme" seront placées sur une liste noire et interdites d'entrer dans le pays. La loi rend illégal tout soutien (financier ou autre) d'ONG qui ne sont pas enregistrées en Chine à des personnes ou des organisations du pays. Il est probable que cette loi ait un impact négatif sur les groupes locaux qui travaillent sur des questions "sensibles", telles que le plaidoyer sur le VIH/sida, les droits humains, les droits des travailleurs ou les questions relatives au genre. En octobre 2016, le Bangladesh a adopté une loi sur la régulation des dons étrangers (activités volontaires). Selon la loi, toute ONG financée par l'étranger qui est engagée dans des activités jugées allant "contre l'État" ou extrémiste, ou qui "fait des commentaires désobligeants à propos de la constitution ou des institutions constitutionnelles" sera passible de poursuites. En Inde, le gouvernement a continué à ne pas renouveler les enregistrements des ONG qui critiquent le gouvernement, en vertu de la loi sur la réglementation des contributions étrangères, empêchant ainsi tout financement provenant de l'étranger.

REGARD SUR UN PROBLÈME: LE FONDAMENTALISME RELIGIEUX

Le fondamentalisme religieux s'accroît dans plusieurs pays asiatiques. Les DDH paient les frais des politiques basées sur la religion et nationalistes, qui promeuvent une version extrême d'un type de religion et discriminent toutes les autres. Au Bangladesh, les personnes qui militent sur internet pour la laïcité et qui demandent que la religion soit séparée de la politique ont été menacées et tuées par des groupes islamistes extrémistes.

Des extrémistes d'une secte islamique sunnite au Pakistan ont continué à perpétrer des attaques meurtrières contre des chiites, des ahmadis et des chrétiens. Les DDH d'autres minorités religieuses et les DDH qui promeuvent le droit de ces minorités ont également été pris pour cible. Les groupes extrémistes étaient aussi actifs aux Maldives, en Indonésie et en Malaisie. En Inde, des nationalistes hindous ont attaqué les DDH qui critiquaient les politiques promouvant le nationalisme hindou extrême, notamment l'interdiction de manger du bœuf, ainsi que les discriminations contre les minorités religieuses. Les groupes bouddhistes tels que Ma Ba Tha au Myanmar et Badhu Bala Sena (BBS) au Sri Lanka, ont fait la promotion du nationalisme bouddhiste dans la politique tout en tentant de marginaliser les autres religions. Des centaines de moines bouddhistes et leurs partisans ont manifesté contre la visite de Kofi Annan et d'une commission consultative à leur arrivée au Myanmar, pour contribuer à trouver une solution aux violences et aux discriminations de longue date à l'encontre de la communauté Rohingya dans l'État de Rakhine, dans le nord-ouest du pays. Les manifestants s'opposaient à la présence d'"étrangers" dans la commission.

Les pays de la région tolèrent ces groupes, car ils craignent que prendre position contre leur populisme enflammé n'entraîne des pertes politiques. Les gouvernements ont également établi des liens avec certains de ces groupes afin de consolider leur pouvoir ou de déguiser certains échecs politiques. Les groupes extrémistes peuvent alors tirer profit de ces liens pour faire pression sur l'État dans le but de mettre en œuvre des politiques contre les droits humains, que cela soit par le biais de nouvelles lois ou d'actions arbitraires contre les DDH, qu'ils considèrent comme des ennemis, car ils promeuvent l'universalité des droits humains.

europa et asie centrale

En Europe, le **sentiment anti-migrant** s'étend, conduisant à un examen minutieux et au harcèlement des organisations qui assistent les réfugiés en Hongrie, en Pologne, en Grèce et en Turquie. En Grèce, les avocats en droits humains ont été pris pour cible par la police pour avoir porté assistance aux enfants syriens. En Hongrie, les autorités ont menacé de "passer au crible" les activités de 22 ONG qui avaient fait une déclaration appelant à l'invalidation du référendum sur les quotas de réfugiés en raison de la faible participation.

La France et la Turquie ont répondu aux **attentats terroristes** en limitant les libertés civiles: en France, l'état d'urgence a été déclaré en réponse aux attaques de novembre 2015 à Paris et a été prolongé jusqu'en juillet 2017. Cela restreint le droit de rassemblement pacifique et plusieurs DDH ont reçu des ordres leur interdisant de manifester contre la réforme de la loi travail en mai. Au lendemain des multiples attaques terroristes en Turquie, les autorités ont décrété une interdiction temporaire de diffuser et ont bloqué l'accès à Twitter, privant les DDH du pays d'un accès à une plateforme et à des sources d'information vitales. Depuis l'échec du processus de paix en juillet 2015, qui visait à mettre fin à des décennies de conflit avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), la violence et les affrontements armés dans le sud-est se sont accentués. Pendant les opérations de sécurité entre août 2015 et décembre 2016, les autorités ont imposé des centaines de couvre-feu dans des villes et des quartiers, empêchant les ONG, les journalistes et les avocats de surveiller les opérations militaires ou toutes autres exactions perpétrées par les forces de sécurité ou les groupes armés. Ceux qui critiquaient les violations des droits humains perpétrées par l'armée ont été taxés de "partisans du PKK" par les autorités.

Dans les mois suivant la tentative de **coup d'État** le 15 juillet, les autorités turques ont emprisonné des milliers de personnes suspectées d'être impliquées, des accusations souvent infondées. Au moins 131 organes de presse ont été fermés, et près de 116 journalistes ont été emprisonnés le temps des enquêtes criminelles. En novembre, 375 ONG, dont des groupes de défense des droits humains, ont été fermées par les autorités en raisons de liens supposés avec le PKK, le mouvement Guleniste, le parti/front révolutionnaire de libération du peuple ou l'État islamique (Daech). Dans un environnement aussi déchaîné, la capacité de travail des DDH était sévèrement limitée et ceux qui n'ont pas été arrêtés risquaient d'être taxés d'ennemis de l'État s'ils essayaient de recenser les exactions.

Fin 2016, quatre ans après l'adoption de la "**loi agents de l'étranger**", 149 organisations de la société civile russe⁵ faisaient partie de la liste des "agents de l'étranger". 126 affaires administratives ont été ouvertes faute de s'être enregistré volontairement, et 49 autres affaires étaient ouvertes pour ne pas avoir indiqué la mention "reconnu comme agent de l'étranger" sur les documents publiés par les groupes. Ces affaires ont conduit à des amendes d'un montant total de 30 millions de roubles (442 000 €). 27 organisations ont cessé leurs activités. En juin, la première affaire criminelle a été ouverte en vertu de la loi agents de l'étranger contre Valentina Cherevatenko, directrice de l'ONG Femmes de Don, qui œuvre en faveur des droits des femmes et des enfants.

Des lois similaires sont désormais proposées dans des pays membres de **l'Union européenne**. En Hongrie, en octobre, Szilárd Németh vice président du parti au pouvoir Fidesz, et vice président du Comité parlementaire sur la sécurité nationale, a annoncé avoir proposé au comité d'enquêter sur les organisations de la société civile qui "coopèrent avec le réseau (George) Soros". En Pologne, une campagne orchestrée par les médias pro-gouvernement a déclaré que des ONG étaient anti-patriotiques pour avoir reçu des financements provenant de l'étranger et pour avoir critiqué le gouvernement. En mai, le gouvernement polonais a dissout le Conseil d'État pour la lutte contre le racisme et a arrêté de financer le Centre polonais pour les droits des femmes, sous prétexte qu'il "n'aidait que les femmes".

La vision négative de l'implication internationale dans la situation des droits humains au niveau national s'est étendue au Kirghizstan, où les DDH qui ont participé à une réunion de l'**OSCE** en septembre ont fait l'objet d'une intensive campagne de diffamation. La presse nationale a taxé Tolekan Ismailova et Aziza Abdyrasulova, qui travaillent tous deux sur les droits politiques et sociaux, de **traîtres** et **d'être contre l'État**. Au début de l'année, le président du Kirghizstan a publiquement

BONNE NOUVELLE

En Azerbaïdjan, plusieurs DDH emprisonnés en 2014 ont été libérés, notamment Leyla Yunus et son mari Arif Yunus, Rasul Jafarov, Hilal Mamedov et Anar Mammadli. L'avocat en droits humains Intigam Aliyev a été libéré mais condamné à une peine avec sursis et à une interdiction de voyager. La journaliste Khadija Ismayilova a été placée en liberté surveillée assortie d'une interdiction de deux ans d'exercer son métier. Cependant les accusations n'ont pas été abandonnées et la réputation des DDH reste ternie.

traité ces deux mêmes DDH d'agitateurs qui œuvrent pour faire tomber le gouvernement de force avec l'aide de services secrets étrangers.

En mars, le Comité des droits de l'Homme de l'ONU a conclu que les autorités avaient bafoué les droits du DDH emprisonné **Azimjan Askarov** en lui infligeant des actes de torture et en ne lui permettant pas d'avoir un procès équitable, et a recommandé sa libération immédiate. Azimjan Askarov a été injustement accusé d'avoir organisé d'importantes émeutes et d'être complice du meurtre d'un policier lors des violences ethniques qui ont éclaté en 2010, et il a été condamné à la prison à perpétuité. Lors d'une audience en appel en juillet, la cour suprême n'a pas ordonné la libération d'Azimjan Askarov comme le demandait la décision du Comité, et l'affaire a été renvoyée devant un tribunal régional pour être de nouveau examiné en octobre. Au moment de l'écriture de ce rapport, il est toujours emprisonné et sa santé se détériore.

L'espace pour le débat se réduit dans toute la région, et l'intolérance aux idéologies et croyances alternatives était encore flagrante en **Russie**, où le nombre d'attaques perpétrées par des **groupes d'extrême droite** contre des DDH a augmenté. Alors que ces groupes, parfois liés à des représentants de l'État, s'en prenaient en premier lieu à des DDH des droits LGBTI, ils commencent désormais à cibler tout groupe ou toute initiative considérée comme "libérale", y compris les événements relatifs aux droits humains. Des membres du mouvement national de libération, favorable au gouvernement, ont attaqué des employés du Centre Sakharov, un centre culturel de Moscou qui se consacre à la protection des droits humains. En Ossétie du nord, les familles et les journalistes qui cherchaient à obtenir justice pour les victimes du siège de l'école de Beslan en 2004 et qui remettaient en cause le rôle de l'armée russe lors de l'assaut, ont été attaqués par des jeunes hommes sous le regard de policiers.

Les défenseurs des droits **LGBTI** ont aussi été pris pour cible en Ukraine, où l'Equality Festival qui se déroulait à Lviv a été attaqué par des voyous d'extrême droite masqués, qui ont encerclé un hôtel dans lequel les participants s'étaient rassemblés pour leur propre sécurité. Bien que la police ait aidé à mettre à l'abri les militants dans un bus, elle n'a intenté aucune action contre les groupes d'hommes vêtus de noir qui jetaient des pierres contre le bus. En Turquie, les membres de Pembe Hayat, une organisation qui lutte contre la transphobie, ont été agressés physiquement à plusieurs reprises. En Pologne, plusieurs organisations, dont Lambda Association, la Campagne contre l'homophobie, Klamra Foundation et le projet HejtStop ont été agressés en mars.

Les **cyber-attaques** étaient toujours nombreuses. Il y a eu de nombreuses tentatives d'hameçonnage contre des DDH en Russie et un exemple typique s'est produit au Kazakhstan, où plusieurs comptes de DDH sur les réseaux sociaux ont été piratés et des contenus obscènes, principalement de la pornographie, ont été postés sur leurs profils. Dans plusieurs affaires, des systèmes d'enregistrement ont été découverts sur les ordinateurs personnels de DDH. En octobre, des douzaines de DDH russes ont reçu des avertissements de Google, les informant qu'il y avait eu des tentatives de piratage de leur compte "soutenues par le gouvernement". En novembre, Google a émis des alertes similaires pour prévenir les défenseurs au Kazakhstan.

Les **déplacements internationaux** des DDH étaient entravés par les autorités de certains pays, qui considéraient le blocage des défenseurs comme une autre manière d'isoler la communauté des droits humains nationale de ceux qui la soutiennent à l'étranger. Au Turkménistan et en Ouzbékistan, les DDH devaient toujours obtenir des "visas de sortie" pour se rendre à l'étranger, tandis qu'en Azerbaïdjan et en Turquie, plusieurs ont été interdits de voyager. En Russie, lorsque les DDH passaient les contrôles aux frontières pour quitter le pays, des amendes administratives apparaissaient soudainement sur leur dossier lors du scan de leur passeport par les officiers de l'immigration, qui les empêchaient alors de quitter le pays.

REGARD SUR UN PROBLÈME: LES CONFLITS GELÉS

Plusieurs conflits dits gelés ont lieu dans la région, notamment en Crimée, en Ossétie du sud, en Abkhazie et en Transnistrie. Le statut politique contesté de ces territoires a conduit à l'isolement des DDH travaillant dans la région. Les défenseurs qui travaillent sur la question de l'intégration des réfugiés, la protection des minorités ethniques, les droits des prisonniers et qui recherchent les personnes disparues - des questions toutes considérées comme sensibles - ont été harcelés par les autorités de chaque région. Une ONG moldave qui surveille les exactions en Transnistrie a été contrainte de mettre un terme à ses activités en 2015, après que le Comité transnistrien pour la sûreté de l'État a lancé des poursuites pénales contre elle pour "mise en danger de la sécurité de l'État".

L'attention internationale sur la Crimée, annexée de force par la Fédération de Russie en 2014, s'est principalement portée sur la dimension politique de l'annexion puis s'est tournée vers le conflit dans l'est de l'Ukraine. Très peu d'attention et d'aide ont été apportées aux DDH locaux. Il y a eu des cas d'enlèvements, d'accidents routiers provoqués volontairement, de perquisitions des domiciles des DDH, de surveillance, d'interrogatoires par des agents de sécurité, de détentions illégales, de poursuites criminelles et d'exams psychiatriques forcés, ainsi que des menaces proférées contre les membres de leur famille. Les journalistes locaux et les personnes qui défendent les droits des Tatars de Crimée étaient particulièrement en danger. Un journaliste dont l'ordinateur a été trafiqué lors d'une réparation, a été par la suite accusé à cause d'articles retrouvés sur son ordinateur à propos de l'annexion. Les services de sécurité semblent cibler les personnes avec des passeports ukrainiens. Les Tatars de Crimée qui militent ont été accusés d'extrémisme et de terrorisme, y compris pour avoir participé à des manifestations contre l'annexion. Ces groupes poursuivent leur travail avec des moyens très limités et peu de soutien extérieur. Les DDH qui documentent des affaires d'exactions ont dit à Front Line Defenders que parfois ils ne sont pas en mesure d'enquêter car ils n'ont aucun moyen de se rendre dans les zones où ces exactions présumées ont lieu.

moyen-orient et afrique du nord

Les gouvernements autoritaires en Égypte, les États membres du Conseil de coopération du Golfe⁶, l'Algérie, l'Iran et le Soudan ont continué à mettre en place une politique visant à réduire les DDH au silence. Le Maroc et le Liban ont connu un revers et les défenseurs dans les Territoires palestiniens occupés (TPO) et au Sahara Occidental étaient systématiquement réprimés.

En Irak, en Libye, en Syrie et au Yémen, la désintégration de l'État central et les guerres, combinées à la propagation du sectarisme et du pouvoir croissant des groupes islamistes terroristes, ont aggravé les risques auxquels les DDH sont exposés. Leur intégrité physique était toujours l'une des principales préoccupations dans ces pays, où des meurtres, des disparitions et des tortures ont été signalés. À Deir es-Zor, cinq journalistes et observateurs affiliés au Development Interaction Network ont été exécutés en juin par ledit État islamique (Daech). En août, le journaliste irakien Wedat Hussein Ali a été retrouvé mort quelques heures après avoir été enlevé au Kurdistan par des inconnus. Son corps portait des signes de tortures. La veille de son enlèvement, l'homme âgé de 28 ans avait été convoqué plusieurs fois par les forces de sécurité kurdes. Des disparitions ont aussi été signalées en Égypte.

L'**acharnement judiciaire** a été fréquemment employé contre les défenseurs dans toute la région. Des DDH ont été convoqués à des interrogatoires, détenus, accusés ou inculpés en Algérie, au Bahreïn, en Égypte, au Maroc, en Iran, en Israël et dans les TPO, au Koweït, à Oman, au Soudan et au Sahara Occidental. En Algérie, Slimane Bouhaf a été condamné à cinq ans de prison au mois d'août pour avoir insulté la religion d'État. Militant de la liberté d'expression, Slimane Bouhaf défendait aussi les droits des minorités et la liberté de religion. Sa peine a été réduite à trois ans en appel au mois de septembre.

Au Liban, les autorités ont intimidé les DDH syriens qui documentaient les crimes perpétrés par le régime syrien et les autres parties en guerre, et qui apportaient de l'aide aux réfugiés syriens. Les DDH qui défendaient les droits des chrétiens en Égypte, du peuple Amazigh au Maroc et en Algérie, et les Bidounes au Koweït ont été intimidés et harcelés. Ils ont été interrogés, poursuivis, placés en détention préventive et emprisonnés. Les défenseurs de la communauté Yezidi en Irak et en Syrie risquaient d'être tués ou enlevés.

Les **restrictions des financements étrangers** étaient toujours une question critique et les actions prises contre les DDH accusés de recevoir un soutien de l'étranger étaient extrêmement inquiétantes. En Égypte, une enquête sur 37 ONG de défense des droits humains a été ouverte en vertu de soupçons de financements étrangers illégaux et de travail sans être enregistré. Les autorités ont convoqué plusieurs directeurs et membres de ces ONG pour les interroger, ont prononcé des interdictions de voyager contre d'éminentes personnalités du domaine des droits humains et ont gelé les avoirs de quatre ONG et de six DDH, dont des groupes de défense des droits des femmes. Au Maroc, sept DDH ont été jugés pour avoir "reçu des fonds étrangers dans le but de menacer la sécurité intérieure de l'État", après avoir publié des rapports et organisé des formations sur la liberté d'expression.

Le **droit à la liberté d'association** était sévèrement limité dans la plupart des pays de la région. En novembre, le parlement égyptien a adopté une nouvelle loi sur les ONG qui imposait des restrictions draconiennes aux organisations, touchant en particulier au financement étranger et à la coopération internationale des ONG. Elle prévoit jusqu'à cinq ans de prison en cas d'infraction à la loi. Les autorités marocaines continuent de refuser d'enregistrer les ONG de défense des droits humains *Comité de protection de la liberté de la presse et d'expression au Maroc* (Freedom Now), Association des droits numériques et l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation. Les autorités libanaises ont refusé d'enregistrer certains types d'ONG, en particulier celles qui défendent les droits des employés domestiques et les questions LGBTI. Au Yémen, des factions rivales ont menacé de fermer des ONG de défense des droits humains.

La **stigmatisation** des DDH était commune en Algérie, en Égypte, au Maroc, dans les TPO et s'est intensifiée en Israël, où les ONG B'tselem et Breaking the Silence ont été la cible d'une campagne de diffamation orchestrée par l'État et les

BONNE NOUVELLE

En octobre, le président libanais a créé l'Institut national des droits humains.

L'institut surveillera la situation des droits humains, examinera les plaintes en cas de violations, révisera la législation et émettra des recommandations.

Il agira également en tant que mécanisme national de prévention, en vertu du protocole optionnel de la convention contre la torture, et enquêtera sur l'usage de la torture et des mauvais traitements dans les lieux de détention.

colons. Ces campagnes coïncidaient avec l'adoption d'une nouvelle loi sur les "obligations de transparence des parties soutenues par des entités publiques étrangères", et stigmatisaient les groupes de défense des droits. Elle oblige les ONG qui reçoivent plus de la moitié de leur financement, directement ou indirectement, de la part de gouvernements étrangers à mettre en évidence ce fait dans toutes leurs publications, leurs correspondances quotidiennes avec le public et les représentants du gouvernement et avant leur participation à des audiences parlementaires.

Les autorités algériennes, égyptiennes, irakiennes et soudanaises ont employé des lois restrictives **pour entraver les rassemblements pacifiques** et ont dispersé les manifestations par la force. Les manifestations non violentes dans les TPO ont été réprimées par les autorités israéliennes d'occupation et parfois, par les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. Au Soudan, les étudiants partisans du Parti du congrès national au pouvoir, soutenu par les forces soudanaises de sécurité, ont attaqué une manifestation pacifique organisée en avril par les étudiants soudanais nubiens à Omdurman. Le militant étudiant Mohamed Sadiq est décédé après avoir été blessé par balle par des membres du Service national de la sûreté et du renseignement, qui ont ouvert le feu contre les manifestants qui s'étaient rassemblés pour protester contre le meurtre d'un autre étudiant militant, Abu Bakr Hashim; par les forces de sécurité la semaine précédente.

Les gouvernements ont entravé le travail des DDH en mettant en place des **restrictions juridiques à la liberté d'expression**, notamment par le biais de lois contre le "cybercrime", qui ont impacté les DDH qui utilisent internet pour travailler. Les lois sur la diffamation ont été utilisées contre les DDH en Irak et au Liban qui scrutent les performances des politiciens et des fonctionnaires. Des lois sur le blasphème ont été utilisées en Algérie et au Koweït contre les FDDH qui dénonçaient ouvertement les discriminations contre les femmes. Certaines mesures punitives, telles que l'interdiction de journaux, le blocage des sites web, les procès intentés aux journalistes et les lourdes amendes et peines de prison ont été prononcées contre des organisations de presse, des journalistes et des blogueurs en Algérie, au Bahreïn, à Oman et au Soudan, lorsque ces derniers dénonçaient ouvertement la corruption au sein des institutions publiques.

Au Maroc, une nouvelle loi bienvenue sur la presse et les médias a été adoptée en août, et remplace les peines de prison par des amendes pour les infractions relatives aux médias. La nouvelle loi stipule que seul un tribunal peut retirer et saisir les publications et suspendre les activités des journaux. Cependant, des restrictions de la liberté d'expression sont toujours en vigueur; le Code pénal prévoit la détention pour les infractions liées à l'expression et les journalistes et journaux privés ont été condamnés à de lourdes amendes pour avoir publié un rapport critique à l'encontre de la monarchie et d'autres dignitaires. Ali Anouzla, rédacteur du journal en ligne Lakome, a été accusé en mai d'avoir "sapé l'intégrité territoriale nationale" après avoir fait des commentaires lors d'une interview sur le Sahara Occidental pour le journal allemand Bild. Il parlait des limites de la liberté d'expression au Maroc ainsi que de la corruption et des violations des droits humains, notamment la torture.

À travers toute la région, des DDH ont dû faire face à des restrictions de **la liberté de mouvement**. Les autorités ont accentué l'usage des interdictions de voyager contre les DDH plus particulièrement au Bahreïn, en Égypte, en Iran, en Arabie Saoudite, au Soudan et aux EAU. Au Yémen, les autorités Houthi ont interdit à des DDH de voyager et ont confisqué leurs passeports. Dans de nombreux cas, les interdictions de voyager étaient utilisées en représailles contre les DDH qui ont coopéré aux mécanismes de l'ONU relatifs aux droits humains.

REGARD SUR UN PROBLÈME: LES ATTAQUES CONTRE LES DÉFENSEURS DES DROITS LGBTI

Les discussions publiques à propos de l'orientation sexuelle et de l'identité des genres restent taboues dans la plupart des pays de la région MOAN. Malgré cela, le mouvement de défense des droits LGBTI s'est accru. Les défenseurs des droits LGBTI ont développé des tactiques juridiques et pratiques pour préserver leur sécurité personnelle et pour tenir dans l'environnement hostile et restrictif dans lequel ils travaillent. L'homosexualité est pénalisée dans la plupart des pays de la région MOAN, et elle est passible de la peine de mort en Iran, au Qatar, en Arabie Saoudite, au Soudan et au Yémen. En 2016 il y a eu des meurtres de personnes accusées d'homosexualité en Irak, en Syrie et au Yémen, dans les zones contrôlées de facto par les extrémistes islamistes ou les milices. L'homosexualité n'est pas illégale en Cisjordanie, mais elle est criminalisée par le Hamas dans la Bande de Gaza.

La plupart des groupes qui travaillent sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité des genres évitent de demander à s'enregistrer ou de faire explicitement référence aux droits des personnes LGBTI dans leurs statuts. Certaines ONG LGBTI ont choisi une stratégie publique pour mener leur lutte. Au Liban, qui abrite un mouvement dynamique de défense des droits LGBTI, l'Association Helem n'a toujours pas pu s'enregistrer en vertu de la loi sur les ONG, bien qu'elle soit autorisée à opérer ouvertement. Un contentieux a permis aux défenseurs LGBTI libanais d'obtenir des précédents judiciaires en 2009, 2014 et 2016 contre la pénalisation de l'homosexualité. Après plusieurs tentatives en Tunisie, l'association Shams a pu être officiellement enregistrée par le ministère de l'Intérieur en mai 2015. Cependant, elle a été depuis confrontée à de nombreux obstacles administratifs de la part des autorités.

Les défenseurs tunisiens LGBTI qui travaillaient sans se cacher ont été menacés de mort et victimes de violences physiques. Bouhdi Belhedi, membre du conseil d'administration de Shams, a été agressé physiquement en avril et de nouveau en août, par des hommes qui auraient employé des injures homophobes pendant l'attaque. Des violences homophobes contre les défenseurs des droits LGBTI ont également été recensées en Algérie, et d'éminents DDH LGBTI ont été régulièrement harcelés par la police au Maroc. Ces risques sont exacerbés par l'incitation publique à la discrimination et à la violence, notamment par des personnalités religieuses. Même s'ils évitent une certaine visibilité, les défenseurs LGBTI dans d'autres pays de la région maintiennent des contacts avec des groupes régionaux et internationaux en travaillant discrètement pour combattre les préjugés et construire un réseau pour défendre leurs droits.

Notes de fin

1. Ce nombre représente le nombre de personnes qui travaillaient pacifiquement pour défendre les droits des autres et qui ont été assassinées en 2016. Cela n'inclut pas les personnes qui travaillaient sur des questions qui, aussi louables et positives soient-elles, ne sont pas reconnues par le droit humanitaire international. Ce nombre est basé sur des données disponibles au moment de la publication du rapport. Une mise à jour sera publiée avant mars 2017.
2. Lire: Front Line Defenders, Victim Blaming: Bangladesh's Failure to Protect Human Rights Defenders, novembre 2016, disponible en anglais sur <https://frontlinedefenders.atavist.com/bangladesh-report>
3. Lire la lettre adressée au Président de la Banque Mondiale par 300 organisations sur <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/open-letter-dr-jim-yong-kim-president-world-bank>.
4. Voir <https://deibert.citizenlab.org/2016/08/disarming-a-cyber-mercenary-patching-apple-zero-days/>
5. Voir le site web officiel du ministère de la Justice de la Fédération de Russie sur <http://unro.minjust.ru/NKOForeignAgent.aspx>.
6. Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis.

RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN DANGER

Suivez Front Line Defenders sur Facebook, Twitter et YouTube

www.facebook.com/FrontLineDefenders
twitter.com/FrontLineHRD
www.youtube.com/FrontLineHRD



DUBLIN

Front Line Defenders - Head Office
Second Floor, Grattan House
Temple Road, Blackrock, A94 FA39
Co. Dublin, Irlande

Tel: 00 353 1 212 37 50
Fax: 00 353 1 212 10 01
Email: info@frontlinedefenders.org

BRUXELLES

Front Line Defenders – Bureau européen
Square Marie-Louise 72
1000 Brussels
Belgique

Tel: 00 32 230 93 83
Fax: 00 32 230 00 28
Email: euoffice@frontlinedefenders.org

WWW.FRONTLINEDEFENDERS.ORG



Les idées, opinions et commentaires exprimés dans cette publication sont de l'entière responsabilité de Front Line Defenders et ne représentent ou ne reflètent pas nécessairement la politique d'Irish Aid.

IRIS O'BRIEN
FOUNDATION



Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Front Line Defenders et ne peut en aucun cas être considéré comme le reflet de la position de l'Union européenne.